

En vertu de l'engagement qu'il a pris dans le cadre du programme d'action à démarrage rapide à propos des conventions convenues à la CNUED, le Canada a convoqué des ateliers en vue d'établir des liens entre le FEM et les conventions sur la diversité biologique et les changements climatiques.

Le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal a été constitué dans le but d'aider les pays en développement à éliminer les produits chimiques qui attaquent la couche d'ozone et à leur substituer des produits moins dangereux. Le Canada a versé à ce Fonds un montant approximatif de 15 millions de dollars, qui comprend les coûts liés à l'administration du Secrétariat situé à Montréal. Il s'est engagé à consacrer 24 millions de dollars pour sa reconstitution qui est présentement en cours.

Le soutien du gouvernement fédéral aux initiatives prises au titre du suivi de la CNUED comprend une contribution, à verser d'ici 1996, de 2 millions de dollars à Capacité 21, initiative du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) visant à aider les pays en développement à planifier leur action dans l'optique du développement durable; mentionnons également l'organisation, par le CRDI, d'un groupe consultatif sur le développement des capacités des pays en développement, en collaboration avec son équivalent suédois, l'organisme SAREC. Le Canada débloque également des fonds pour financer la participation des pays en développement et d'ONG à des négociations internationales d'importance primordiale se situant dans le suivi de la CNUED, notamment la Conférence sur la pêche en haute mer, la première session de la CDD et la tenue de négociations relatives à l'élaboration d'une Convention sur la lutte contre la désertification.

Le Canada finance aussi le salaire d'un conseiller juridique qui, pendant 15 mois, sera détaché auprès du Comité intergouvernemental sur la désertification. Le PNUE représente une des organisations clés du point de vue du suivi de la CNUED. En ce moment, le Canada verse une contribution annuelle de 2,2 millions de dollars au Fonds pour l'environnement du PNUE.

Le Canada est le principal intervenant dans le cadre d'une étude menée par l'OCDE sur la cohérence des procédures adoptées par les pays donateurs en matière d'évaluation environnementale des projets de développement. Il dirige également les efforts déployés par l'Organisation en vue d'établir au niveau international des lignes directrices et des mécanismes aux fins du développement des compétences sur le plan environnemental. En octobre 1993, il a été l'hôte d'un atelier international, tenu à Ottawa pour le compte de l'OCDE, sur la planification nationale du développement durable.